

La Nature en Ville  
1, rue Marcel PONNAVOY 35200 RENNES  
[lanatureenville@gmail.com](mailto:lanatureenville@gmail.com)  
<https://www.facebook.com/NatureEnVilleRennes/>  
<https://lanatureenville.eu/>



A

Mme les députées Mathilde PANOT, Mathilde HIGNET, M. le député Mickaël BOULOUX et M. le Sénateur Daniel SALMON

Rennes, le 15 août 2023

**OBJET: L'impact du bruit sur les milieux et le vivant (humain et biodiversité), une évolution des pratiques festives qui appelle à une urgente évolution réglementaire ?**

Mme les députées Mathilde PANOT, Mathilde HIGNET, M. le député Mickaël BOULOUX et M. le Sénateur Daniel SALMON

Nous avons échangé ensemble, à [Bain de Bretagne](#) le 23 juin 2023, concernant la problématique locale et nationale sur le bruit. Si nous nous chargeons d'agir au plan local, il a été convenu que nous vous fassions parvenir un dossier collectant la réglementation, les avancées scientifiques et besoins d'évolutions réglementaires.

Ce temps de recueil est à présent achevé via différentes contributions, il a été synthétisé et mis en forme (en PJ).

Constat : Il existe un grand besoin d'évolution du cadre réglementaire, comme par exemple sur la non prise en compte des basse (63hz) lors des mesures de contrôle, ou face à l'absence totale de rappel de la réglementation sur le bruit dans les baux et conventions qui lient les bénéficiaires aux collectivités. Le bruit est pourtant une cause nationale et les débordements sont récurrents : l'absence de réglementation en zone naturelle fait défaut.

Nos trois propositions concrètes :

- Lors de contrôles acoustiques, faire entrer dans la réglementation celle correspondant à la fréquence 63Hz.
- Le cadre réglementaire se doit d'évoluer et obliger les Collectivités à intégrer dans leurs écrits de nouvelles dispositions respectant la tranquillité publique et la biodiversité.
- Pour le respect des milieux et du vivant (humain et biodiversité) il serait prioritaire d'imposer des plans d'expositions aux bruits, qui ne se limitent pas aux seuls aéroports, qui s'ouvrent aux zones naturelles/semi-naturelles. Et ce, dans les Collectivités dont la taille serait à définir (Régions où les 11 Métropoles européennes?).

Les perspectives nationales et locales : Nationalement ; un projet de Loi (en lien avec la commission nationale du bruit, rattachée au ministère ?) peut prendre du temps. Il ne faut donc pas laisser passer la moindre fenêtre parlementaire. Localement des recours contentieux sont déposés, nous vous informerons des suites données. Des actions sont également envisagées à Rennes. Comme la création de visuels ludiques à partir du dossier, ou encore un « Eco-terreauriste Tour » qui débute en septembre dans les quartiers rennais, ...

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les parlementaires, en l'assurance de notre très respectueuse considération et, le cas échéant, restons à disposition.

Pour l'association La Nature en Ville  
Son président, Pascal BRANCHU (0652311375 SMS +)

N° de SIRET 811 264 894 00015  
N° de SIREN 811 264 894